

PLAN D'ÉVALUATION DU PROGRAMME INTERREG V- Océan Indien (CCI : 2014TC16RFTN009)

SOMMAIRE

1. Objectifs du plan d'évaluation	1
2. Gouvernance et implication des partenaires	1
3. Mission évaluation	4
4. Programme de formation	4
5. Diffusion et Communication des évaluations	5
6. Budget Global pour la mise en œuvre du Plan	5
7. Stratégie visant à assurer la qualité du cycle des évaluations	6
7.1 Gestion des données.....	6
7.1.1 Système de collecte de données	6
7.1.2 Collecte des données : les types d'indicateurs.....	6
7.2 Le contenu d'un rapport d'évaluation	6
7.3 Appréciation de la qualité des travaux d'évaluation.....	7
8. Calendrier global des évaluations (à titre indicatif)	7
8.1 Activités d'évaluation réglementaires.....	7
8.2 Activités d'évaluation complémentaires.....	7
ANNEXE - Critères de jugement des travaux d'évaluation	11

1. Objectifs du plan d'évaluation

La nouvelle période de programmation 2014-2020 est orientée vers une recherche de la performance dans l'utilisation des FESI. Aussi, la réussite des programmes 2014-2020 sera directement analysée sur les réalisations et résultats obtenus. Dans ce cadre, l'évaluation et plus particulièrement les évaluations d'impact représentent une part fondamentale du cycle de programmation. Cette importance se matérialise à travers l'obligation réglementaire de concevoir un plan d'évaluation (Art 56 et 114 du règlement cadre).

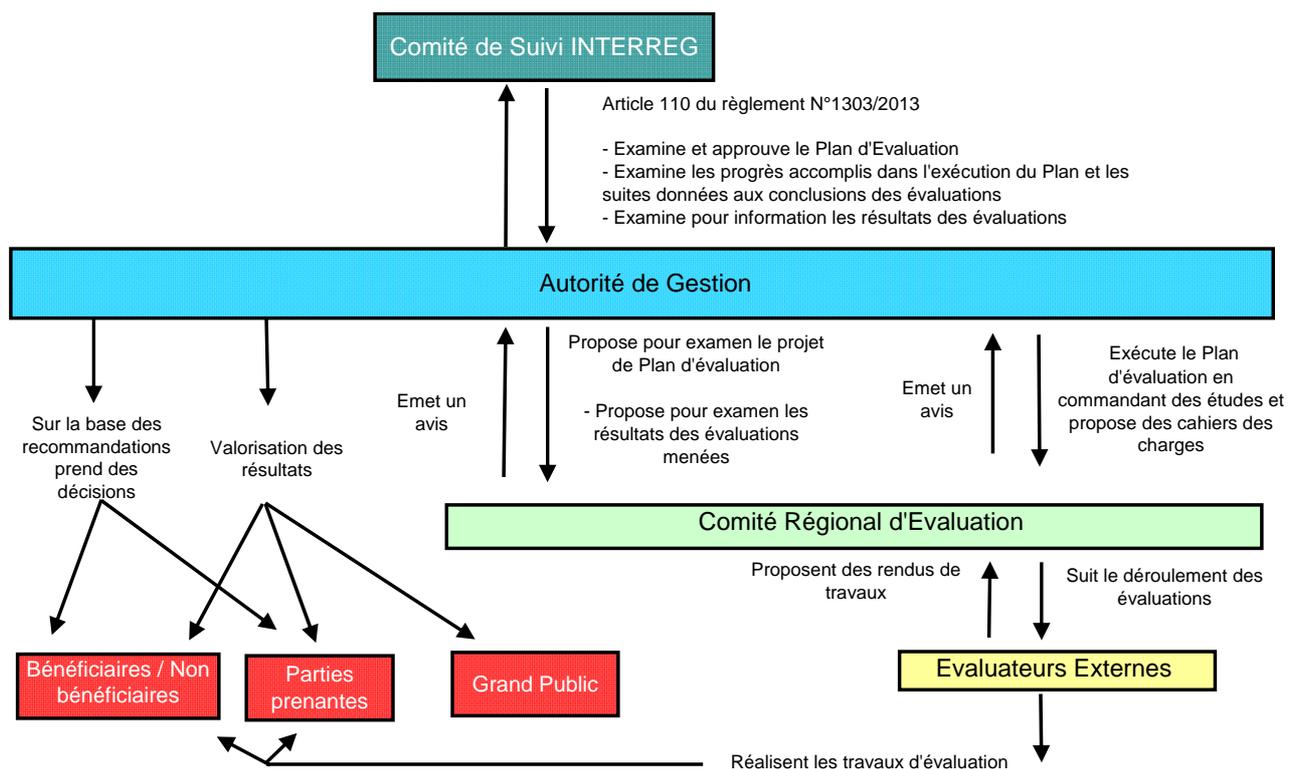
Ce plan d'évaluation vise principalement à renforcer la contribution des évaluations à l'efficacité des programmes.

Ce plan vise également à permettre de démontrer l'impact de la politique mise en œuvre.

Des évaluations concernant la période 2007-2013 sont prévues dans ce plan.

2. Gouvernance et implication des partenaires

Schéma de gouvernance



Afin de pouvoir mener ces activités d'évaluation, il est nécessaire d'identifier les différents acteurs et les instances de gouvernance de l'évaluation, leurs responsabilités, ainsi que les modalités de coordination entre leurs différentes tâches.

Le dispositif régional d'évaluation s'appuiera sur :

- une instance décisionnelle concernant le plan d'évaluation, le **Comité de Suivi Interreg**
- une instance consultative et de débat : le **Comité Régional d'Evaluation**,
- des instances techniques : les **Comités de pilotage des études**,
- les **évaluateurs externes**,
- les bénéficiaires du programme
- le dispositif mis en place par l'**Autorité de gestion** qui inclut des chargés de missions suivi-évaluation pour mettre en œuvre cette démarche et accompagner les acteurs impliqués.

Le Comité de suivi INTERREG (compte tenu de l'article 110 du règlement UE N°1303/2013)

- examine et approuve le programme d'évaluation au plus tard un an après l'adoption du programme opérationnel
- examine en particulier les progrès accomplis dans l'exécution du plan d'évaluation et les suites données aux conclusions des évaluations;
- examine pour information toutes les évaluations concernant les fonds européens à la Réunion
- examine pour information les résultats des évaluations menées par la Commission Européenne

Le Comité Régional d'Evaluation

Le Comité Régional d'Evaluation dans sa configuration plénière se réunit en règle générale au moins une fois par an et plus souvent si nécessaire, de manière idéale trois semaines avant le Comité de Suivi Interreg. Il a pour attribution :

- d'examiner le plan d'évaluation à soumettre au comité de suivi ;
- d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du plan d'évaluation et les suites données aux conclusions des évaluations menées à soumettre au Comité de Suivi ;
- d'examiner et d'émettre des commentaires sur les résultats de toutes les évaluations concernant les programmes européens à la Réunion qui seront soumis au comité de suivi.

Ce Comité est co-présidé par l'Etat, le Conseil Régional et de Conseil Departemental

Pour assurer la cohérence des politiques publiques à La Réunion, il est proposé que le Comité Régional d'Evaluation plurifonds ait également compétence pour le programme Interreg V et soit élargi à Mayotte sur les questions liées au volet transnational de ce programme.

Les membres du Comité seront convoqués en général trois semaines avant la réunion, et disposeront des documents de travail au plus tard deux semaines en amont par un envoi e-mail et un lien pour téléchargement vers le site internet <http://www.reunioneurope.org/>.

Comités de pilotage des études

Pour chaque étude d'évaluation menée sur un programme européen à la Réunion, il sera institué un Comité de Pilotage de l'étude composé de membres du Comité Régional d'Evaluation.

Ces Comités de pilotage auront pour attribution :

Plan d'évaluation du programme INTERREG V - Océan Indien 2014-2020

- d'examiner les cahiers des charges des évaluations
- de suivre le déroulement des évaluations et d'émettre un avis aux rendus des différentes étapes

Ces comités de pilotage se réuniront de préférence physiquement avec les évaluateurs au lancement et au moment de la rédaction finale des rapports. Pour la validation des étapes intermédiaires, des visioconférences peuvent se tenir.

Evaluateurs externes

Les évaluateurs sont des prestataires indépendants de l'Autorité de gestion. Leur fonction première est d'apporter et de formuler un constat à partir d'une analyse rigoureuse et argumentée notamment sur l'efficacité et l'efficience du programme ainsi que des préconisations pour aider l'autorité de gestion à améliorer la mise en œuvre du programme. Ils présentent les résultats au comité de pilotage de l'étude et au comité de suivi.

Ils devront être indépendants au regard des intérêts locaux, nationaux et communautaires.

Bénéficiaires du programme (ainsi que les non bénéficiaires) pourront être sollicités ponctuellement pour fournir des informations qualitatives ou quantitatives selon les besoins des évaluations.

Autorité de gestion

L'Autorité de gestion présente au Comité de suivi un plan d'évaluation et propose des ajustements éventuels à chaque comité de suivi.

Elle veille aux bonnes conditions de déroulement des évaluations et rend compte de l'exécution du plan d'évaluation.

D'un point de vue opérationnel, elle veille à la synergie avec les autres démarches d'évaluation engagées par les autorités de gestion.

L'Autorité de gestion met en place les ressources humaines (chargés de suivi et d'évaluation notamment) et financières nécessaires à la réalisation du plan d'évaluation. Ils apporteront l'appui technique utile aux démarches de suivi et d'évaluation (guide indicateurs, appui méthodologique, formations, etc).

Les chargés de suivi et d'évaluation, prennent en charge la mise en œuvre des travaux d'évaluation : coordination de la procédure de sélection du prestataire externe, suivi de l'évaluation, réunion des comités de pilotage, transmission des données, facilitateur auprès des partenaires.

Implication des partenaires

L'implication des partenaires au sens de l'article 5 du règlement interfond se fait au moyen des réunions du Comité Régional d'Evaluation et de ses consultations écrites avec les pays tiers, ainsi que du Comité de Suivi INTERREG. La réalisation des études d'évaluations par les prestataires prévoient l'interrogation des parties prenantes.

3. Mission évaluation

L'Autorité de gestion a confié à l'AGILE les activités de suivi et d'évaluation du programme INTERREG Océan Indien. Ainsi, le chargé de mission responsable de ces activités est indépendant des services assurant la mise en œuvre du programme.

Ses missions principales sont :

- Préparer et assurer la mise en œuvre du plan d'évaluation 2014-2020, en lien avec les services concernés (Préparation et suivi des évaluations thématiques ou intermédiaires confiées à des prestataires (élaboration des projets de cahiers des charges, suivi de la mise en œuvre, préparation des étapes de validation,...))
- Animation du Comité Régional d'Evaluation
- Maintenance, exploitation et vérification de la cohérence et de la fiabilité des indicateurs des programmes, collectés conformément à la méthodologie annexée au programme, en lien avec les services instructeurs et les organismes fournisseurs de données
- Représentation de l'autorité de gestion et coordination des rapports annuels d'avancement et les rapports du Comité de Suivi INTERREG dans les parties concernant les indicateurs et les évaluations.
- Suivi et analyse des évolutions réglementaires et méthodologiques pour diffusion des éléments opérationnels.
- Participation au réseau des chargés de missions évaluation du CGET, et application de la charte nationale de l'évaluation (de la Société Française de l'Evaluation).
- Formation des services instructeurs, des directions opérationnelles et des membres du Comité Régional d'Evaluation

4. Programme de formation

2015 -2016

Au démarrage de la mise en œuvre du programme, les services instructeurs ont besoin d'être formés pour la collecte des données relatives aux indicateurs prévus dans la logique d'intervention.

A cet effet, des réunions de travail sont organisées par la mission évaluation, autant que de besoin, auprès des services instructeurs afin de s'approprier la logique d'intervention du programme opérationnel et de fiabiliser la collecte des données.

Le cas échéant, la mission évaluation proposera des formations plus spécifiques sur les généralités de la discipline de l'évaluation pour développer la culture de l'évaluation auprès des services, à destination des services instructeurs, des directions opérationnelles, et aussi des membres du Comité Régional d'Evaluation.

A partir de 2017

Dans la perspective des rapports d'avancements améliorés, des formations sur l'importance du suivi des indicateurs et des évaluation d'impact seront proposées par la mission évaluation à

destination des services instructeurs, des directions opérationnelles, et aussi des membres du Comité Régional d'Evaluation.

Enfin, la participation au réseau national du CGET sur le suivi évaluation performance des programmes permettra d'être tenu informé des éventuelles formations qui pourront être dispensées dans le cadre du programme Europact.

5. Diffusion et Communication des évaluations

Les résultats des évaluations seront présentés en Comité de suivi INTERREG et feront l'objet d'un débat notamment sur les suites à donner aux recommandations après avoir été débattus auprès du Comité Régional d'Evaluation.

En plus des informations communiquées sur le site internet de l'autorité de Gestion, une section spécifique sur le Comité d'Evaluation et les ressources en évaluation sera créée sur le site <http://www.reunioneurope.org/> sur lequel sera mise en ligne :

- la liste des membres du CRE,
- le plan d'évaluation,
- le planning annuel de réunion du CRE,
- les évaluations terminées avec leur synthèses

La mise à jour de cette section fera l'objet d'une information mail voire d'une lettre d'information auprès des acteurs du programme, à savoir :

- les autorités de gestion des programmes européens à la Réunion dont les agents responsables de la mise en œuvre des programmes ;
- les autorités nationales ;
- la Commission Européenne ;

6. Budget Global pour la mise en œuvre du Plan

Un chargé de suivi et d'évaluation est situé au sein du pôle suivi-évaluation à l'AGILE. De ce fait, il est indépendant fonctionnellement de la mise en œuvre du programme

Catégorie de dépenses	Coût
Un Chargé de mission Evaluation (0,5 ETP)	35 000 € * 7 = 245 000 €
Evaluations et Etudes	175 000 €

Le coût des évaluations et des études est indicatif, l'autorité de gestion se réserve le droit de regrouper les blocs d'évaluations, dans le souci d'efficacité de la commande publique. Ainsi, le montant des évaluations proposées ci-dessus est un montant maximal, à ce stade.

7. Stratégie visant à assurer la qualité du cycle des évaluations

7.1 Gestion des données

7.1.1 Système de collecte de données

Les données sont renseignées par les services instructeurs en charge des dossiers sur la base d'informations demandées aux bénéficiaires lors de la constitution des dossiers de demande de subvention pour les estimations prévisionnelles et lors du solde de la subvention pour les réalisations effectives. D'autres données seront collectées auprès des organismes producteurs de données conformément au guide méthodologique de définition des indicateurs annexé au programme opérationnel.

L'AGILE assure la cohérence des indicateurs au regard de la logique d'intervention et de la méthodologie annexée au programme. L'autorité de gestion, dans le cadre des contrôles qualité gestion, contrôlera la qualité des indicateurs.

Les informations essentielles sur la mise en œuvre du programme, sur chaque opération sélectionnée en vue d'un financement, ainsi que sur les opérations menées à bien, nécessaires aux fins du suivi et de l'évaluation, et notamment les principales informations sur chaque bénéficiaire et projet, seront enregistrées et conservées sur support électronique.

7.1.2 Collecte des données : les types d'indicateurs

Type de donnée	Service responsable	Mode de collecte	Régularité
Indicateurs de réalisation	Autorité de Gestion (service instructeur)	Par le Service Instructeur (SI) dès l'instruction et formalisé dans le conventionnement avec le bénéficiaire	En continu
Indicateurs de résultats	Autorité de Gestion (Service Instructeur + AGILE)	A partir des données de réalisation et des données de contexte conformément au guide méthodologique annexé au programme	Annuelle
Indicateurs liés au suivi de l'évaluation environnementale	Autorité de Gestion (service instructeur)	Par le Service Instructeur (SI) dès l'instruction et formalisé dans le conventionnement avec le bénéficiaire	Annuelle et en continu

7.2 Le contenu d'un rapport d'évaluation

Chaque rapport d'évaluation comprendra:

- un aperçu des objectifs et des résultats attendus
- les détails des méthodes et les données utilisées
- les leçons apprises pour le programme ou pour l'intervention concernée
- les conclusions et les recommandations opérationnelles
- les termes de référence de l'évaluation (et de préférence le coût)
- une synthèse rédigée d'une dizaine de pages maximum
- un résumé en français d'une page maximum
- un résumé en anglais d'une page maximum

Ces rapports seront transmis à la Commission via SFC, avec le cahier des charges et le budget.

7.3 Appréciation de la qualité des travaux d'évaluation

Par ailleurs chaque étude d'évaluation réalisée fera l'objet d'une appréciation de sa qualité.

Cette appréciation se base sur les neuf critères et cinq jugements qualitatifs : excellent, très bon, bon, faible, et inacceptable. Les neuf critères d'appréciations et leurs critères de jugement spécifiques sont détaillés en annexe 2.

Cette appréciation sera effectuée par un comité d'expert ou similaire issu des membres du Comité Régional d'Evaluation, intégrant l'Autorité de Gestion et veillant à éviter les conflits d'intérêts.

8. Calendrier global des évaluations (à titre indicatif)

8.1 Activités d'évaluation concernant la période 2007-2013

Il s'agit d'évaluations pluri-fonds : évaluation des résultats des actions d'information et de publicité au regard de la visibilité et de la notoriété des PO 2007-2013, évaluation des mesures en tournant stratégique des programmes européens 2007-2013).

8.2 Activités d'évaluation concernant la période 2014-2020

Activités d'évaluation réglementaires

Comme présenté précédemment, les activités de suivi et d'évaluation couvrent les travaux prévus sur le plan réglementaire incluant, les rapports annuels de mise en œuvre, les rapports améliorés en 2017 et 2019 et l'évaluation ex-post.

Activités d'évaluation complémentaires

Ces travaux constituent une base obligatoire à laquelle pourraient être ajoutées d'autres évaluations dont l'objectif serait d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre du programme INTERREG Océan Indien.

Les sujets d'évaluations figurant dans les tableaux suivants le sont à titre indicatifs, tant dans les regroupements que dans la temporalité proposée.

Par souci d'efficience de la commande publique, l'autorité de gestion se réserve le droit de regrouper les blocs d'évaluations. Les évaluations seront notamment regroupées par objectif thématique, par mesure de simplification.

Ces évaluations, visant à évaluer l'efficacité, l'efficience et l'impact concerneront tous les axes prioritaires et objectifs spécifiques du programme.

- **Evaluations et études stratégiques disponibles (non exhaustif)**

Les études d'évaluations qui seront menées auront pour référentiels documentaires, déjà constitués, les documents d'orientations stratégiques, études et évaluations suivantes :

- Plan régional internationalisation des entreprises (PRIE)
- Diagnostic stratégique national des régions ultrapériphériques de l'accord de partenariat relatif aux programmes européens 2014-2020 (Technopolis, Amnyos, Oreade Brèche, Mai 2013)
- Diagnostic stratégique territorial de la Réunion (Ecs, février 2013)
- Evaluation Ex Ante du programme INTERREG Océan Indien (Ernst&Young, décembre 2014)
- Evaluation Environnementale du programme INTERREG Océan Indien (Cyathea, décembre 2014)

- **Evaluation de l'efficacité des interventions 2014-2020**

Les tableaux qui suivent détaillent les questions évaluatives liées à l'efficacité du programme au regard des changements attendus.

- **Evaluation de l'efficience des interventions 2014-2020**

L'efficience des interventions sera traitée de façon systématique dans les blocs évaluations qui seront commandées par la question évaluative type suivante : *Les objectifs ont-ils été atteints au moindre coût et pourrait-on obtenir plus d'effets à moindre coût ? Plus d'effets au même coût ?*

- **Evaluation de l'impact des interventions 2014-2020**

S'agissant de l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre des programmes conformément à l'article 54 du règlement interfond (Cf Annexe), des travaux d'expertise méthodologique seront menés à l'horizon 2018, dont les objectifs seront :

- d'étudier la faisabilité des évaluations d'impact au regard du contexte macro éco (PIB, chômage...) et de la réalisation des objectifs de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.
- d'identifier les besoins de données spécifiques aux évaluations d'impact
- et de préciser les méthodologies appropriées
- Cette étude permettra ainsi d'améliorer le Plan d'évaluation sur tous les aspects de méthodologie et de collecte de données.

Thème	Axe / Objectif Spécifique	Principaux changements attendus	Indicateurs de résultats spécifiques au programme	Principales questions évaluatives	Méthodes, approches mobilisées (non exhaustives)	Données prévisionnelles requises	Date prévue	Durée prévue de l'étude	Coût prévisionnel
Evaluation de la contribution du programme INTERREG à l'accroissement du potentiel international de recherche et d'innovation dans l'Océan Indien / TF / TN	Axe 1, Axe 2, OS 01a, 02a, 01b, 02b	Un écosystème de recherche et innovation plus étoffé grâce à un renforcement des infrastructures de recherche - Des échanges de chercheurs et de doctorants plus nombreux entre les structures de recherche de la zone - Des sujets et encadrements de thèse partagés, des productions scientifiques reconnues et des mises en application portant sur des thématiques d'intérêt pour l'Océan Indien	IR 01 a - Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein des pays de la COI / TF IR 02 a - Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TF IR 01 b - Nombre de projets de recherche collaboratifs sur des thématiques partagées au sein de la Zone Océan Indien / TN IR 02 b - Nombre de projets exploitant les résultats et les données des centres de ressources et de recherche / TN	Dans quelle mesure le programme INTERREG OI a-t-il contribué à accroître le potentiel international de recherche et d'innovation dans l'Océan Indien (TF/ TN) ?	Effectuée par un organisme externe Analyse des données du système d'information et des indicateurs Entretiens avec les autorités de gestion, les services instructeurs et les principaux bénéficiaires Ateliers de travail Enquêtes	Données financières du Système d'information Tableau de suivi des indicateurs de réalisation Données de suivi des indicateurs de réalisation et de résultat et données d'autres organismes producteurs de données (INSEE, IEDOM)			
Evaluation de la contribution du programme INTERREG au soutien du développement des échanges économiques dans la zone Océan Indien / TF/ TN	Axe 3, Axe 4, OS 3a, OS 3b	Une augmentation du nombre d'entreprises intégrées dans les dispositifs d'internationalisation en vue de la concrétisation de contrats et de marchés dans la zone OI; Une amélioration de l'accompagnement, notamment juridique et réglementaire des entreprises; Des démarches facilitées sur les marchés régionaux.	IR 03a - nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux, ...) au sein des pays de la COI / TF IR 03b - nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (prospection, participation à des foires/séminaires internationaux, ...) au sein des pays de la COI / TN	Dans quelle mesure le programme INTERREG OI a-t-il contribué à développer les échanges économiques dans la zone Océan Indien (TF/TN) ?	Effectuée par un organisme externe Analyse des données du système d'information et des indicateurs Entretiens avec les autorités de gestion, les services instructeurs et les principaux bénéficiaires Ateliers de travail Enquêtes	Données financières du Système d'information Tableau de suivi des indicateurs de réalisation Données de suivi des indicateurs de réalisation et de résultat et données d'autres organismes producteurs de données (INSEE, IEDOM)	deuxième semestre 2021	4-5 mois	100 000 €
Evaluation de la contribution du programme INTERREG à élever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges / TF / TN	Axe 9, Axe 10, OS 6a, OS 6b	Augmenter le nombre de personnes bénéficiant d'un transfert de connaissances et / ou de compétences à même de favoriser son insertion sur le marché du travail, notamment celui de la zone Océan Indien.	IR 06 a - Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine / TF IR 06 b - Nombre de personnes certifiées, diplômées ou ayant bénéficié d'une formation continue, à l'issue d'actions de formation reçues dans la ZOI, hors du territoire d'origine / TN	Dans quelle mesure le programme INTERREG OI a-t-il contribué à élever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges(TF / TN)	Effectuée par un organisme externe Analyse des données du système d'information et des indicateurs Entretiens avec les autorités de gestion, les services instructeurs et les principaux bénéficiaires Ateliers de travail Enquêtes	Données financières du Système d'information Tableau de suivi des indicateurs de réalisation Données de suivi des indicateurs de réalisation et de résultat et données d'autres organismes producteurs de données (INSEE, IEDOM)			
Evaluation de la contribution du programme INTERREG à renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques / TF / TN	Axe 5, Axe 6, OS 4a, OS 4b	Une réduction de l'exposition aux risques de catastrophes naturelles, aux pressions polluantes sur la ressource et le milieu marin et aux risques sanitaires survenant dans la zone, notamment par des dispositifs de prévention et formation adaptés.	IR 04 a - Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux/TF IR 04 b - Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux / TN	Dans quelle mesure le programme INTERREG OI a-t-il contribué à renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques (TF / TN)	Effectuée par un organisme externe Analyse des données du système d'information et des indicateurs Entretiens avec les autorités de gestion, les services instructeurs et les principaux bénéficiaires Ateliers de travail Enquêtes	Données financières du Système d'information Tableau de suivi des indicateurs de réalisation Données de suivi des indicateurs de réalisation et de résultat et données d'autres organismes producteurs de données (INSEE, IEDOM)	deuxième semestre 2022	3-4 mois	70 000 €
Evaluation de la contribution du programme INTERREG à renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone Océan Indien /TF/TN	AXE 7, Axe 8, OS 5a, OS 5b	Une meilleure préservation des richesses du patrimoine culturel et naturel des pays de l'Océan Indien; Une gestion durable commune des ressources et milieux naturels de l'Océan Indien ; Une valorisation notamment touristique et pédagogique du patrimoine naturel et culturel de l'Océan Indien.	IR 05 a - Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) valorisant le patrimoine naturel des pays de la COI issus de projets collaboratifs / TF IR 05 b - Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues...) et d'événements valorisant le patrimoine naturel et culturel de la ZOI issus de projets collaboratifs / TN	Dans quelle mesure le programme INTERREG OI a-t-il contribué à renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone Océan Indien (TF/TN)	Effectuée par un organisme externe Analyse des données du système d'information et des indicateurs Entretiens avec les autorités de gestion, les services instructeurs et les principaux bénéficiaires Ateliers de travail Enquêtes	Données financières du Système d'information Tableau de suivi des indicateurs de réalisation Données de suivi des indicateurs de réalisation et de résultat et données d'autres organismes producteurs de données (INSEE, IEDOM)			

Plan d'évaluation du programme INTERREG V - Océan Indien 2014-2020

8.3 Retro planning

Etudes et rapports	2014				2015				2016				2017				2018				2019			
	T1	T2	T3	T4																				
Evaluations concernant la période 2007-2013																								
Rapport Annuel de mise en oeuvre 2014-2015																								
Evaluation a mi parcours de la mise en oeuvre INTERREG y compris performance																								
Evaluations à mi parcours thématiques																								
Rapport Annuel de mise en oeuvre 2016 amélioré (performance, évaluation)																								
Rapport Annuel de mise en oeuvre 2017																								
Rapport Annuel de mise en oeuvre 2018 amélioré (performance)																								

Etudes et rapports	2020				2021				2022				2023				2024			
	T1	T2	T3	T4																
Rapport annuel de mise en oeuvre 2019																				
Rapport Annuel de mise en oeuvre 2020																				
Evaluation de la contribution du programme INTERREG à l'accroissement du potentiel international de recherche et d'innovation dans l'Océan Indien, au soutien du développement des échanges économiques dans la zone Océan Indien, et à l'élévation du niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges (TF / TN) (OT 1, OT 3, OT 10)																				
Rapport Annuel de mise en oeuvre 2021																				
Évaluation de la contribution du programme INTERREG à renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques, et à renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone Océan Indien (TF/TN) (OT 5, OT 6)																				
Rapport résumant les résultats des évaluations effectuées et les principaux résultats et réalisations du programme																				
Rapport Annuel de mise en oeuvre 2022																				
Rapport final																				

ANNEXE - Critères de jugement des travaux d'évaluation

1 - la satisfaction des demandes

Excellent	Les questions abordées couvrent non seulement les demandes des termes de référence mais replacent l'évaluation dans un cadre beaucoup plus général en liaison avec les bases de la politique de développement, de coopération ou de la politique extérieure et de toute autre politique communautaire ou nationale.
Très Bon	Le rapport d'évaluation a bien exposé une vue d'ensemble de la manière dont les objectifs annoncés ont été atteints et a clarifié la logique d'intervention. Le rapport d'évaluation a été au-delà des demandes des termes de référence et a abordé d'autres sujets d'intérêt.
Bon	Les demandes formulées dans les termes de référence ont reçu une réponse de manière adéquate. Les questions d'évaluation ont été traitées de manière satisfaisante.
Faible	Certaines questions des termes de référence ont été traitées de manière inadéquate ou n'ont été que partiellement abordées.
Inacceptable	De trop nombreuses questions des termes de référence n'ont pas été abordées ou n'ont été que partiellement abordées.

2 - la pertinence du champ

Excellent	En plus des remarques sur le niveau " très bon ", le rapport a systématiquement étudié en détail les effets non attendus.
Très Bon	Au-delà des points précédents, l'évaluation s'est intéressée aux interactions avec les autres politiques communautaires, les interventions des autres bailleurs et les politiques de l'Etat(s) partenaire. Les effets imprévus ont été traités.
Bon	Le rapport traite l'ensemble de l'intervention dans ses dimensions temporelle, géographique et réglementaire. Les principaux effets prévus et imprévus ont été identifiés.
Faible	L'une des trois dimensions de l'intervention et/ou un effet important est insuffisamment ou mal traitée.
Inacceptable	Plusieurs dimensions de l'intervention et/ou plusieurs effets importants sont insuffisamment ou mal traités.

3 - la justification de la méthode

Excellent	Au-delà du niveau " très bon ", l'évaluateur présente une critique de sa méthode et de ses choix méthodologiques. Il indique les risques qui auraient été encourus si d'autres options méthodologiques avaient été prises.
Très Bon	Les limites inhérentes à la méthode d'évaluation ont été clairement précisées et les choix ont été discutés et défendus par rapport à d'autres options.
Bon	La méthode d'évaluation est clairement explicitée et a effectivement été appliquée au cours du processus. Les choix méthodologiques ont été adéquats pour répondre aux demandes des termes de référence.
Faible	A la lecture du rapport d'évaluation, il apparaît que des choix méthodologiques ont été faits sans avoir été ni explicités ni défendus.
Inacceptable	Il n'existe aucune méthode d'évaluation, ou bien les choix méthodologiques ne sont pas en adéquation avec les résultats recherchés.

4 - la fiabilité des données

Excellent	Tous les biais découlant des informations fournies sont analysés et corrigés par des techniques reconnues.
Très Bon	Les données ont été systématiquement croisées à travers des sources ou des outils de collecte indépendants les uns des autres. Les limites de validité des données et des outils de collecte des données sont clairement exposées.
Bon	Les sources de données quantitatives et qualitatives sont identifiées. La fiabilité des données a été testée et discutée par l'équipe d'évaluation. Les outils de collecte ont été clairement explicités et sont adaptées aux informations recherchées.
Faible	Les informations quantitatives et qualitatives fournies sont peu fiables au regard de la question posée. Les outils de collecte de données sont discutables (par exemple échantillon insuffisant ou études de cas mal ciblées).
Inacceptable	Certaines données sont manifestement fausses. Les outils de collecte ont été appliqués de façon incorrecte ou fournissent des renseignements biaisés ou inutilisables.

5 - la solidité de l'analyse

Excellent	Tous les biais d'analyse (à travers les 3 éléments) ont été systématiquement examinés et présentés avec leur conséquence sur la limite de validité de l'analyse.
Très Bon	Les démarches d'analyse sont explicitées et leur limite de validité précisée. Les hypothèses causales sous-jacentes sont explicitées. Les limites de validité des comparaisons effectuées sont indiquées.
Bon	L'analyse des données quantitatives et/ou qualitatives est faite rigoureusement suivant des démarches reconnues et pertinentes par rapport aux types de données analysées. Les relations de cause à effet entre l'intervention et ses conséquences sont explicitées. Les comparaisons (par exemple : avant/après, bénéficiaires/non bénéficiaires, avec/sans) sont explicitées.
Faible	Un des trois éléments (démarche d'analyse, relations causales, comparaisons) est mal traité ou 2 de ces éléments sont traités de manière insuffisante.
Inacceptable	2 des 3 éléments sont mal traités.

6 - la crédibilité des résultats

Excellent	Les déséquilibres entre la validité interne et la validité externe des constats sont systématiquement analysés et leurs conséquences sur l'évaluation explicitées. Les facteurs contextuels ont été isolés et leur influence a pu être démontrée. Les biais apportés dans le choix des hypothèses interprétatives et dans les extrapolations faites sont analysés et leurs conséquences explicitées.
Très Bon	Les limites des hypothèses interprétatives et des extrapolations faites sont explicitées et discutées. Les effets de l'intervention évaluée sont isolés des facteurs externes et des contraintes du contexte. La validité interne (absence de biais d'analyse) et la validité externe (caractère généralisable des constats) sont satisfaisantes.
Bon	Les constats produits par l'analyse apparaissent fiables et équilibrés, notamment au vu du contexte dans lequel l'intervention est évaluée. Les hypothèses interprétatives et les extrapolations faites sont acceptables. Les constats reflètent de façon acceptable la réalité décrite par les données et les éléments de preuve rassemblés, d'une part, et la réalité de l'intervention telle qu'elle est perçue par les acteurs et les bénéficiaires, d'autre part.
Faible	Les analyses apparaissent déséquilibrées. Le contexte n'est pas explicité. Les extrapolations faites et les généralisations de l'analyse ne sont pas pertinentes.
Inacceptable	Les analyses apparaissent très peu crédibles. Le texte contient des affirmations qui ne sont pas étayées. Les extrapolations faites et les généralisations de l'analyse ne sont pas pertinentes.

7 - l'impartialité des conclusions

Excellent	Les conclusions sont hiérarchisées, elles sont en rapport avec la globalité de l'intervention évaluée et elles tiennent compte des relations de cette intervention avec le contexte dans lequel elle se situe, en particulier en tenant compte des autres programmes ou politiques publiques voisines.
Très Bon	Les conclusions sont discutées au regard du contexte dans lequel l'analyse a été faite. Les limites de validité des conclusions sont explicites et argumentées.
Bon	Les conclusions découlent de l'analyse. Les conclusions sont argumentées par des faits et des analyses facilement identifiables dans le reste du rapport. Les limites et le contexte de validité des conclusions sont indiqués.
Faible	Les conclusions proviennent d'une généralisation hâtive de certaines analyses faites. Les limites de validité des conclusions ne sont pas indiquées.
Inacceptable	Les conclusions ne s'appuient pas sur une analyse pertinente et rigoureuse. Les conclusions se basent sur des données non prouvées. Les conclusions sont partiales car elles reflètent plus les a priori de l'évaluateur que l'analyse des faits.

8 – l'utilité des recommandations

Excellent	Outre les points correspondant au niveau " très bon ", les recommandations sont testées et leurs limites de validité sont indiquées.
Très Bon	En plus des points précédents, les recommandations sont hiérarchisées et elles sont présentées sous forme d'options d'actions possibles.
Bon	Les recommandations découlent logiquement des conclusions. Elles sont impartiales.
Faible	Les recommandations sont peu claires ou sont des pures évidences sans valeur ajoutée, leur opérationnalité est discutable. La relation avec les conclusions n'est pas évidente.
Inacceptable	Les recommandations sont déconnectées des conclusions. Les recommandations sont partiales car elles reflètent de façon prépondérante les points de vue de certains acteurs ou de certains bénéficiaires ou elles reflètent les idées préconçues de l'équipe d'évaluation.

9 - la clarté des rapports

Excellent	Le rapport se lit " comme un roman " et sa structuration est d'une logique inattaquable. Le résumé est opérationnel en lui-même.
Très Bon	Le corps du rapport est court, concis et de lecture fluide. La structure du rapport est mémorisable facilement. Le résumé est clair et présente de façon équilibrée et impartiale les conclusions et recommandations principales.
Bon	Le rapport est lisible facilement et sa structure est logique. Le résumé court reflète le rapport. Les concepts spécialisés et les démonstrations techniques sont présentés en annexe avec des références claires dans le corps du texte.
Faible	Le rapport est difficilement lisible et/ou sa structure est complexe. Les références croisées sont peu compréhensibles ou rendent la lecture difficile. Le résumé est trop long ou ne reflète pas le corps du rapport.
Inacceptable	Absence de résumé. Rapport illisible et/ou de structure désordonnée. Absence de chapitre de conclusions (et de recommandations).